



THE CANADIAN BAR ASSOCIATION

L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN
New Brunswick Branch • Division du Nouveau-Brunswick



Atelier de perfectionnement en français juridique

(Seconde partie)

French Session
Séance en français

Le 27 mars 2012
UNB, Fredericton
Faculté de droit
salle McAllister
9h à 16h30

Le 28 mars 2012
Université de Moncton
Faculté de droit
salle 136
9h à 16h30

MCPD credits
+6
Crédits FPCO

Conférencier :

Louis Beaudoin, LL.L., Québec

Tout juriste sait, par expérience, l'importance du choix des mots. Mais l'avocat chargé de rédiger des actes de procédure ou des contrats dispose-t-il toujours des meilleures ressources pour le guider dans le choix du terme juste ?

Après un bref survol de certaines règles permettant de différencier l'anglais juridique du français juridique, notamment en ce qui a trait au degré d'abstraction supérieur du français, nous mettrons en pratique les connaissances acquises au moyen d'une série d'exercices pratiques de rédaction et de traduction.

Nous insisterons notamment sur le phénomène de la cooccurrence, qui vise à comprendre comment les mots se combinent pour former des syntagmes ou des locutions plus ou moins figés. Nous examinerons certains termes qui posent problème et ferons un bref rappel des règles de ponctuation.

Cet atelier est axé sur les problèmes pratiques que pose l'exercice de la common law en français à la lumière des enseignements de la jurilinguistique.

Ordre du jour

Seconde partie

Activité 5 : Les prépositions et les locutions prépositives dans le discours juridique

Activité 6 : Les renvois dans les textes juridiques

Activité 7 : La féminisation du discours juridique

Activité 8 : Liste des ressources linguistiques pour la rédaction juridique

Activité 9 : La lisibilité et la simplification des textes juridiques – Le langage clair

Formulaire d'inscription



Atelier de perfectionnement en français juridique

(Seconde partie)

French Session / Séance en français

Veillez m'inscrire à la séance du :

___ 27 mars 2012 à Fredericton

___ 28 mars 2012 à Moncton

___ Membre de l'ABC : 200\$ + TVH = 226\$

___ Personnel de soutien : 100\$ + TVH = 113\$

___ Stagiaire: 100\$ + TVH = 113\$

___ Étudiant(e) de l'école de droit : 40\$ + TVH = 45,20\$

___ Non-membre : 300\$ + TVH = 339\$

Votre inscription doit être payée à l'avance TVH/HST # 12479 5915 RT.

Nom/Name: _____ Cabinet/Firm: _____

Adresse/Address: _____

Tél/Phone: _____ Téléc/Fax: _____

Courriel/Email: _____

Mode de paiement/Form of Payment

chèque/cheque (libellé à l'Association du Barreau Canadien/payable to the Canadian Bar Association)

Visa Master Card American Express

No. de carte/Card Number: _____

Date d'expiration/Expiry Date: _____ Code de sécurité (3#)/Security code (3#): _____

Signature/signature: _____

Remboursement des frais d'inscription : des frais d'administration de 20% seront prélevés pour toute annulation reçue par écrit au bureau au moins trois (3) jours ouvrables avant l'activité. Aucun remboursement ne sera accordé après cette date, mais la documentation, s'il y a lieu, vous sera envoyée sur demande. Il est possible de déléguer un suppléant à cette conférence. L'ABC-NB-CBA se réserve le droit d'annuler les sessions dont le taux d'inscription serait insuffisant.

Votre participation à cette séance de formation vous vaudra **6 heures** de crédits de formation professionnelle continue



300-500 cour Beaverbrook Court, Fredericton, NB E3B 5X4

Tel./Télé.: 506-452-7818 Fax./Téléc.: 506-459-7959 Email/Courriel: cle@cbanb.com www.cba.org/nb

For Office Use Only:

Imis #: _____ Cheque #: _____ Receipt #: _____ Invoice #: _____